

**DIRECTION GÉNÉRALE ADJOINTE DE L'ÉVALUATION  
ENVIRONNEMENTALE DES PROJETS INDUSTRIELS,  
MINIERS, ÉNERGÉTIQUES ET NORDIQUES**

**Avis sur la recevabilité de l'étude d'impact  
pour le projet de parc éolien Pohénégamook-Picard-Saint-  
Antonin-Wolastokuk sur le territoire des municipalités régionales  
de comté de Kamouraska, de Témiscouata et de Rivière-du-loup,  
par Énergies renouvelables Invenergy Canada**

**Dossier 3211-12-246**

**Le 10 mai 2024**

*Environnement,  
Lutte contre  
les changements  
climatiques,  
Faune et Parcs*

**Québec** 



## INTRODUCTION

Dans le cadre de la procédure d'évaluation et d'examen des impacts sur l'environnement, la Direction générale adjointe de l'évaluation environnementale des projets industriels, miniers, énergétiques et nordiques a le mandat de vérifier si l'étude d'impact concernant le projet de parc éolien Pohénégamook-Picard-Saint-Antonin-Wolastokuk sur le territoire des municipalités régionales de comté (MRC) de Kamouraska, de Témiscouata et de Rivière-du-Loup et le territoire non organisé Picard par Énergies renouvelables Invenergy Canada est recevable soit, qu'elle traite de manière satisfaisante des sujets qu'elle doit aborder selon la directive ministérielle et tient compte de manière satisfaisante des observations et des enjeux soulevés lors de la consultation publique prévue à l'article 31.3.1 de la Loi sur la qualité de l'environnement (chapitre Q-2).

Le présent document résulte de cette vérification et constitue l'avis du ministère de l'Environnement, de la Lutte contre les changements climatiques, de la Faune et des Parcs (MELCCFP) sur la recevabilité de cette étude d'impact sur l'environnement.

L'avis présente d'abord un historique des principales étapes de la procédure franchies à ce jour et une description sommaire du projet. Il énumère par la suite les documents sur lesquels se base l'évaluation de la recevabilité de l'étude d'impact, indique le résultat de cette évaluation ainsi que la recommandation au ministre concernant la période d'information publique.

### 1. HISTORIQUE DU DOSSIER

Le tableau suivant présente la chronologie des principales étapes franchies par le projet, dans le cadre de la procédure d'évaluation et d'examen des impacts sur l'environnement.

Date année-mois-jour	Événement
2022-07-20	Réception de l'avis de projet
2022-08-04	Délivrance de la directive ministérielle
Du 2022-08-17 au 2022-09-16	Consultation publique sur les enjeux que l'étude d'impact devrait aborder
2022-10-06	Transmission des observations sur les enjeux soulevés lors de la consultation publique
2022-11-23	Transmission de l'addenda des observations sur les enjeux soulevés lors de la consultation publique
2023-03-15	Réception de l'étude d'impact
2023-03-23	Dépôt de l'étude d'impact au registre
2023-03-23	Transmission à l'initiateur de projet du document de questions et commentaires issu de la consultation des ministères et organismes concernés
2023-11-21	Transmission à l'initiateur de projet du deuxième document de questions et commentaires issu de la consultation des ministères et organismes concernés

2024-02-07	Transmission à l'initiateur de projet du troisième document de questions, commentaires et engagements issu de la consultation des ministères et organismes concernés
2024-04-23	Transmission à l'initiateur de projet de la lettre de demande d'engagements et d'informations complémentaires issus de la consultation des ministères et organismes consultés.
2024-05-08	Réception des réponses fournies par l'initiateur de projet

## 2. DESCRIPTION DU PROJET

Le projet de parc éolien Pohénégamook-Picard-Saint-Antonin-Wolastokuk est l'initiative d'un partenariat formé entre l'Alliance de l'Est dans le contexte de l'appel d'offres pour l'acquisition de 300 MW d'énergie éolienne (A/O 2021-01) d'Hydro-Québec. Il vise à répondre aux besoins croissant en sources d'énergie renouvelable s'inscrivant dans les politiques de réduction des émissions de gaz à effet de serre mises de l'avant par le gouvernement du Québec.

Le projet est situé dans les MRC de Kamouraska, de Témiscouata et de Rivière-du-Loup, sur le territoire des municipalités de Pohénégamook, de Saint-Honoré-de-Témiscouata et de Saint-Antonin et le territoire non organisé Picard. Le projet prévoit l'installation d'un maximum 52 éoliennes en milieu forestier situé en terres publiques, pour une puissance installée pouvant atteindre 349,8 MW. Ces éoliennes seront reliées entre elles par un réseau de chemins et un réseau collecteur principalement souterrain. Un poste de raccordement fera partie du projet ainsi qu'un bâtiment d'opération et de maintenance sera également construit.

Le coût de réalisation du projet est évalué à environ 950 millions de dollars. La phase construction pourrait créer jusqu'à 300 emplois directs, alors qu'en phase exploitation, jusqu'à 23 employés permanents seraient responsables de l'entretien et de la maintenance du parc éolien. Selon l'échéancier de l'initiateur de projet, des travaux préparatoires à la construction du parc éolien pourraient être effectués dès l'automne 2024. La mise en service du parc éolien devrait avoir lieu en 2026.

## 3. ÉVALUATION DE LA RECEVABILITÉ DE L'ÉTUDE D'IMPACT

L'évaluation de la recevabilité de l'étude d'impact a été effectuée par la Direction générale adjointe de l'évaluation environnementale des projets industriels, miniers, énergétiques et nordiques en collaboration avec les unités administratives concernées du MELCCFP ainsi que les ministères et les organismes suivants :

- la Direction régionale de l'analyse et de l'expertise du Bas-Saint-Laurent;
- la Direction principale des espèces menacées ou vulnérables;
- la Direction de la gestion de la faune;
- la Direction de l'eau potable, des eaux souterraines et de surface;
- la Direction des politiques de l'atmosphère;

- la Direction des matières résiduelles;
- la Direction de l’expertise en décarbonation et efficacité énergétique;
- la Direction l’adaptation aux changements climatiques;
- la Direction générale de l’évaluation environnementale et stratégique - Pôle d’expertise des impacts sociaux;
- le ministère des Ressources naturelles et des forêts;
- le ministère de l’Agriculture, des Pêcheries et de l’Alimentation;
- le ministère du Transport et de la Mobilité durable;
- le ministère de l’Économie, de l’Innovation et de l’Énergie;
- le ministère des Affaires municipales et de l’Habitation;
- le ministère de la Sécurité publique;
- le ministère du Tourisme;
- le ministère de la Culture et des Communications;
- le ministère de la Santé et des Services sociaux;
- le ministère du Conseil exécutif;
- Société québécoise de récupération et de recyclage;
- Environnement et Changement climatique Canada.

L’avis de recevabilité a été formulé à partir de l’analyse des documents suivants :

- INVENERGY. *Projet éolien Pohénégamook-Picard-Saint-Antonin. Étude d’impact sur l’environnement - Volume 1 - Rapport principal*, par PESCA Environnement, 24 janvier 2023, 342 pages incluant 2 annexes;
- INVENERGY. *Projet éolien Pohénégamook-Picard-Saint-Antonin. Étude d’impact sur l’environnement – Volume 2 (1 de 2) - Documents cartographiques*, par PESCA Environnement, 24 janvier 2023, 38 pages;
- INVENERGY. *Projet éolien Pohénégamook-Picard-Saint-Antonin. Étude d’impact sur l’environnement – Volume 2 (2 de 2) - Documents cartographiques*, par PESCA Environnement, 24 janvier 2023, 28 pages;
- INVENERGY. *Projet éolien Pohénégamook-Picard-Saint-Antonin. Étude d’impact sur l’environnement – Volume 3 - Études de référence*, par PESCA Environnement, 24 janvier 2023, 250 pages;
- INVENERGY. *Projet éolien Pohénégamook-Picard-Saint-Antonin. Étude d’impact sur l’environnement. Étude de caractérisation préliminaire des sols – Phase I*, par PESCA Environnement, 6 avril 2023, 180 pages incluant 4 annexes;
- INVENERGY. *Projet éolien Pohénégamook-Picard-Saint-Antonin-Wolastokuk. Étude d’impact sur l’environnement – Volume 4 : Optimisation du parc éolien et réponses aux questions et commentaires du MELCCFP*, par PESCA Environnement, 4 octobre 2023, 296 pages incluant 4 annexes;
- INVENERGY. *Projet éolien Pohénégamook-Picard-Saint-Antonin-Wolastokuk. Étude d’impact sur l’environnement – Volume 5 : Optimisation du parc éolien et réponses aux*

*questions et commentaires du MELCCFP – Série 2*, par PESCA Environnement, décembre 2023, 94 pages incluant 1 annexe;

- INVENERGY. *Projet éolien Pohénégamook-Picard-Saint-Antonin-Wolastokuk. Caractérisation écologique*, par PESCA Environnement, 11 décembre 2023, 90 pages incluant 3 annexes;
- INVENERGY. *Projet éolien Pohénégamook-Picard-Saint-Antonin-Wolastokuk. Étude d'impact sur l'environnement – Volume 6 : Réponses aux questions et commentaires du MELCCFP – Série 3*, par PESCA Environnement, mars 2024, 34 pages incluant 2 annexes;
- INVENERGY. *Projet éolien Pohénégamook-Picard-Saint-Antonin-Wolastokuk. Étude d'impact sur l'environnement – Volume 7 - Réponses aux questions et commentaires du MELCCFP et engagements – Série 4*, par PESCA Environnement, avril 2024, 24 pages incluant 1 annexe;

L'analyse du dossier faite en consultation avec les ministères et organismes concernés démontre que l'étude d'impact, incluant les documents complémentaires, répond de façon satisfaisante aux exigences de la directive du ministre datée du 4 août 2022.

L'initiateur s'est engagé à déposer un résumé de l'étude d'impact avant le début de l'audience publique.

## RECOMMANDATION AU MINISTRE

Considérant que l'étude d'impact déposée répond de façon satisfaisante à la directive ministérielle et que le projet soulève des enjeux notamment quant à l'acceptabilité sociale du développement de la filière éolienne et de ses impacts et l'utilisation du territoire, d'acceptabilité sociale et d'utilisation du territoire qui suggèrent que la tenue d'une audience publique apparaît inévitable, nous recommandons de mandater le BAPE de tenir une audience publique sans que l'initiateur n'ait à entreprendre la période d'information publique, tel que le permet le sixième alinéa de l'article 31.3.5 de la Loi sur la qualité de l'environnement.

*Original signé*

**Marie-Josée Lavoie**, Biologiste, M. Sc.

Chargée de projets

Direction générale adjointe de l'évaluation environnementale des projets industriels, miniers, énergétiques et nordiques

*Original signé*

**Vincent Boucher**, Biol., M. Sc.

Analyste

Direction générale adjointe de l'évaluation environnementale des projets industriels, miniers, énergétiques et nordiques